



Existence d'un intéressement

Par sylvain258

Bonjour,

J'ai une question au sujet de l'intéressement. Mon ancienne boîte a conclu un accord pour mettre en place un plan épargne intéressement.

Aujourd'hui la boîte me raconte que les objectifs n'ont pas été atteints et qu'il n'y a pas d'intéressements.

Or les objectifs mentionnés sont étonnamment bas, et qu'il est fort peu probable que ces objectifs n'aient pas été atteints.

Mon licenciement par rupture conventionnelle ne s'est pas très bien passé, et je suspecte mon ancien employeur de ne pas me verser cette prime d'intéressement pour se venger.

Il me semble que l'employeur est dans l'obligation de la verser si elle existe. Comment vérifier que cette prime existe d'une part, et si elle existe effectivement, comment le forcer à payer ?

Merci pour vos retours

Sylvain